



Original : français

N° : ICC-01/05-01/08

Date : 31 Mai 2013

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Composée comme suit : **Mme la juge Sylvia Steiner, juge président**
Mme la juge Joyce Aluoch
Mme la Juge Kuniko Ozaki

SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c. Jean-Pierre Bemba Gombo

Public

Avec une annexe confidentielle A

**Communication par la Défense des résumés détaillés de ses témoins divulgués au
Bureau du Procureur en vertu de la Règle 78 du Règlement de Procédure et de
Preuve et conformément à l'ordonnance de la Chambre
ICC-01/05-01/08-2482-Conf-Exp**

Origine : Equipe de la Défense de M. Jean-Pierre Bemba Gombo

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Fatou Bensouda

Jean-Jacques Badibanga

Le conseil de la Défense

Aimé Kilolo Musamba

Peter Haynes

Les représentants légaux des victimes

Marie-Edith Douzima Lawson

Zarambaud Assingambi

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Xavier-Jean Keïta

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier et greffier adjoint

Herman von Hebel et Didier Preira

**La Section d'appui aux Conseils
Défense**

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

1. Conformément à la Règle 78 du Règlement de Procédure et de Preuve ainsi qu'à l'ordonnance de la Chambre du 14 Décembre 2012¹, la Défense informe la Chambre de Première Instance III qu'elle a procédé à la divulgation des résumés détaillés de certain de ses témoins au Bureau du Procureur sous « ERN » ci-après :

- a) CAR-D04-0004-0045 pour le témoin D04-0002 ;
- b) CAR-D04-0004-0047 pour le témoin D04-0003 ;
- c) CAR-D04-0004-0049 pour le témoin D04-0004 ;
- d) CAR-D04-0004-0051 pour le témoin D04-0006 ;
- e) CAR-D04-0004-0054 pour le témoin D04-0009.

2. La Défense joint à la présente l'index se rapportant à la présente divulgation.²



Aimé Kilolo Musamba
Conseil Principal

Fait le 31 Mai 2013

À La Haye, Pays- Bas

¹ ICC-01/05-01/08-2482-Conf-Exp , para 17

² Annexe confidentielle A